



## CONVENTION 2021-2022

# Séquence d'Observation en Milieu Professionnel

### Entre

L'entreprise ou l'organisme d'accueil, (Nom ou Raison sociale).....  
Représenté(e) par ....., en qualité de Chef d'entreprise ou de responsable de l'organisme d'accueil

D'une part, et

L'établissement d'enseignement scolaire, Lycée français Dominique Savio, représenté par M. DESPLAT, en sa qualité de Chef d'établissement

D'autre part,

**Il a été convenu ce qui suit :**

### **TITRE PREMIER : DISPOSITIONS GENERALES**

**Article 1** – La présente convention a pour objet la mise en place d'une séquence d'observation en milieu professionnel, au bénéfice de l'élève de l'établissement d'enseignement (ou des élèves) désigné(s) en annexe.

**Article 2** – Les objectifs et les modalités de la séquence d'observation sont consignés dans l'annexe pédagogique. Les modalités de prise en charge des frais afférents à cette séquence ainsi que les modalités d'assurances sont définies dans l'annexe financière.

**Article 3** – L'organisation de la séquence d'observation est déterminée d'un commun accord entre le chef d'entreprise ou le responsable de l'organisme d'accueil et le Chef d'établissement.

**Article 4** – Les élèves demeurent sous statut scolaire durant les périodes d'observation en milieu professionnel. Ils restent sous l'autorité et la responsabilité du Chef d'établissement.

Ils ne peuvent prétendre à aucune rémunération ou gratification de l'entreprise ou de l'organisme d'accueil.

**Article 5** – Durant la séquence d'observation, les élèves n'ont pas à concourir au travail dans l'entreprise ou l'organisme d'accueil.

Au cours des séquences d'observation, les élèves peuvent effectuer des enquêtes en liaison avec les enseignements. Ils peuvent également participer à des activités de l'entreprise ou de l'organisme d'accueil, à des essais ou à des démonstrations en liaison avec les enseignements et les objectifs de formation de leur classe, sous le contrôle des personnels responsables de leur encadrement en milieu professionnel.

Les élèves ne peuvent accéder aux machines, appareils ou produits dont l'usage est proscrit aux mineurs par le code du travail. Ils ne peuvent ni procéder à des manœuvres ou manipulation sur d'autres machines, produits ou appareil de production, ni même effectuer de travaux légers.

**Article 6** – Le Chef d'entreprise ou le responsable de l'organisme d'accueil prend les dispositions nécessaires pour garantir sa responsabilité civile à chaque fois qu'elle sera engagée.

- Soit en souscrivant une assurance particulière garantissant sa responsabilité civile en cas de faute imputable à l'entreprise ou à l'organisme d'accueil à l'égard de l'élève ;
- Soit en ajoutant à son contrat déjà souscrit "responsabilité civile entreprise" ou "responsabilité civile professionnelle" un avenant relatif à l'accueil d'élèves.

Le Chef de l'établissement d'enseignement contracte une assurance couvrant la responsabilité civile de l'élève pour les dommages qu'il pourrait causer pendant la visite d'information ou séquence d'observation en milieu professionnel, ainsi qu'en dehors de l'entreprise ou de l'organisme d'accueil.

**Article 7** – En cas d'accident survenant à l'élève, soit en milieu professionnel, soit au cours du trajet, le responsable de l'entreprise s'engage à adresser la déclaration d'accident au Chef d'établissement d'enseignement de l'élève dans la journée ou l'accident s'est produit.

**Article 8** – Le Chef d'établissement d'enseignement et le Chef d'entreprise ou le responsable de l'organisme d'accueil de l'élève se tiendront mutuellement informés des difficultés qui pourraient naître de l'application de la présente convention et prendront, d'un commun accord en liaison avec l'équipe pédagogique, les dispositions propres à les résoudre notamment en cas de manquement à la discipline. Les difficultés qui pourraient être rencontrées lors de toute période en milieu professionnel et notamment toute absence d'un élève, seront aussitôt portées à la connaissance du Chef d'établissement.

**Article 9** – La présente convention est signée pour la durée d'une séquence d'observation en milieu professionnel.

## **TITRE II – DISPOSITIONS PARTICULIERES**

### **A- Annexe pédagogique**

NOM ET PRÉNOM de l'élève concerné : ..... Classe : **3<sup>ème</sup>** .....

Établissement d'origine : **Lycée français Dominique Savio – Douala – Cameroun**

Date du stage en entreprise : **Du lundi 14 février 2022 au vendredi 18 février 2022 INCLUS**

#### **A compléter par l'entreprise**

Nom ou raison sociale de l'entreprise : ..... Responsable : .....

N° de téléphone OBLIGATOIRE (prof. ou personnel) : .....

**ADRESSE ELECTRONIQUE OBLIGATOIRE** : .....

Nom du tuteur en milieu professionnel : ..... Qualité : .....

N° téléphone OBLIGATOIRE (prof. ou personnel) : .....

**ADRESSE ELECTRONIQUE OBLIGATOIRE** : .....

#### **A compléter par l'entreprise**

HORAIRES journaliers de l'élève

(Amplitude journalière : **7 HEURES MAXIMUM PAR JOUR AVEC PAUSE MÉRIDIENNE**)

	MATIN	APRES-MIDI
Lundi 14 février 2022		
Mardi 15 février 2022		
Mercredi 16 février 2022		
Jeudi 17 février 2022		
Vendredi 18 février 2022		

**Objectifs assignés à la séquence d'observation en milieu professionnel :**

- Sensibilisation à l'environnement technologique, économique, et professionnel,
- Contribuer à l'éducation à l'orientation professionnelle de l'élève.

#### **A compléter par l'entreprise**

description succincte des activités prévues :

.....

### **B – Annexe financière**

#### **1- RESTAURATION**

A la charge et sous la responsabilité de l'élève et de sa famille

#### **2- LE TRANSPORT**

Le trajet et le transport entre domicile et lieu du stage restent à la charge et sous la responsabilité des familles.

#### **3- ASSURANCE DE L'ÉLÈVE / ATTESTATION DE RESPONSABILITÉ CIVILE OBLIGATOIRE**

(Fournir 3 PHOTOCOPIES DE L'ATTESTATION 2021-2022)

Compagnie : ..... N° : .....

**L'élève :** Nom ..... Prénom ..... Classe 3<sup>ème</sup> .....  
Numéro de téléphone de l'élève = .....

**ADRESSE DE L'ENTREPRISE** en vue de la visite de stage effectuée par un professeur du Lycée Dominique Savio pendant les 5 jours de stage :

.....  
.....

**PLAN DE LOCALISATION :** à dessiner impérativement ci-dessous ou joindre une photocopie

Fait à DOUALA le : .....  
Signature du responsable (patron / tuteur) de l'organisme d'accueil

Fait à DOUALA le : .....  
Signature du Chef d'établissement scolaire  
M.DESPLAT

Fait à DOUALA le : .....  
Signature de la coordinatrice DNB  
Mme ORSATELLI (+237 655 85 85 60)

Fait à DOUALA le : .....  
Signature des parents (ou du responsable légal)

Fait à DOUALA le : .....  
Signature de l'élève

**À RENDRE EN 3 EXEMPLAIRES IDENTIQUES dûment complétés À Mme ORSATELLI  
AVANT LE Vendredi 17 Décembre 2021**